

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 2 novembre 2016 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gélinault Dionne  
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Gilles Dionne  
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.  
Mme Véronique Lamoureux a motivé son absence  
M. Neil Gervais a motivé son absence

**173-11-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**174-11-2016 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.**

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5<sup>ème</sup> jour de octobre 2016.

**175-11-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2016.**

Proposé par MME. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 2 novembre 2016 au montant de 339,236.14\$.

**176-11-2016 PROJET GRAND-MARAIS**

Il est proposé par M. Gélinault Dionne  
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract ajoute le projet d'aqueduc au Grand-Maraïs à sa liste de priorité pour la TECQ 2014-2018.

**177-11-2016 TRAVAUX PAARRM 2016**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Thomas-Lefebvre pour un montant subventionné de 100 000 \$ (dossier n° 00023824-1-84065 (07)-2015-06-17-45) et joindre à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

- CONSIDÉRANT QUE** cette Municipalité s'est déjà opposé à ce projet au moyen de sa résolution #125-07-2014;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune des personnes visées par cette première résolution n'a pu démontrer en aucun point que la construction d'un pont reliant le tronçon du chemin Maniwaki - Témiscamingue au tronçon du chemin Bois - Franc engendrait aucun avantage ou retombées économiques bénéfiques pour notre région;
- CONSIDÉRANT QUE** La DGR MFFP Outaouais-Laurentide a soumis le projet millions pour la construction d'un pont reliant le tronçon du chemin Maniwaki - Témiscamingue au tronçon du chemin Bois - Franc et a obtenu 1.2 millions de dollars du ministre des Forêts de son enveloppe discrétionnaire de 4.8m;
- CONSIDÉRANT QUE** Le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract doute **encore** grandement du bienfait de relier le tronçon du chemin Maniwaki - Témiscamingue au tronçon du chemin Bois- Franc;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Pontiac est considérée **encore** une des MRC les plus pauvres au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le fait de relier le tronçon du chemin Maniwaki-Témiscamingue au tronçon du chemin Bois- Franc engendra des pertes économiques considérables pour la région;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin Bois- Franc est le tronçon principal d'accès à la ressource pour la MRC de Pontiac et est vital pour le développement de la filière bois et récréotouristique;
- CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité des producteurs forestiers tentent tant bien que mal à se remettre sur leurs pieds et reprendre leurs activités (Industries à Davidson, Litchfield, Shawville,...);
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract voit ce nouvel axe comme un autre clou dans le cercueil de l'industrie forestière, et touristique du Pontiac;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract juge que sa municipalité sera celle la plus affectée par un tel lien;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin Maniwaki- Témiscamingue profite depuis plusieurs années d'investissements majeurs versus le chemin du Bois-Franc qui se détériore depuis la fermeture de ses producteurs forestiers;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin Bois- Franc nécessite des investissements monétaires importants pour le remettre à niveau et que les complexités du nouveau programme de remboursement fait que le niveau d'investissement potentiel est très minime et loin d'être suffisant;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract juge que le fait de permettre l'accès aux forêts du Pontiac par ce nouvel axe routier réduira fortement toutes chances de subventions pour la remise à niveau de la partie sud du chemin Bois-franc;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract prévoit que ce nouvel axe ne fera que dévier les touristes, contracteurs et récréo-touristes vers l'accès via le chemin Maniwaki-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de relier le tronçon du chemin Maniwaki-Témiscamingue au tronçon du chemin Bois- Franc plongera encore plus creux la condition économique que souffre actuellement la MRC du Pontiac;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Garry Ladouceur, conseiller.

Il est unanimement résolu et adopté par la municipalité de Mansfield-et-Pontefract que faute de démontrer aucun avantage & retombées économiques bénéfiques pour notre région, informe la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais, la MRC de Pontiac, toutes les Municipalités de la MRC de Pontiac, M. André Fortin, député provincial du Pontiac et Mme Stéphanie Vallée, députée provinciale de Gatineau, Ministre responsable de l'Outaouais et Ministre de la Justice ainsi que le ministre des forêts, que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'oppose catégoriquement à la construction d'un pont reliant le tronçon du chemin Maniwaki - Témiscamingue au tronçon du chemin Bois – Franc.

Qu'advenant l'imposition de la construction de ce lien, de demander au Ministre de proposer un projet de réfection majeurs afin de relier le chemin du Lac Jim (axe Sud-Nord) au pont autorisé par ce dernier.

Et de solliciter l'appui de tous les intervenants nommés ci-haut.

### **179-11-2016 FORFAIT TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

Il est proposé par Monsieur Gélinault Dionne et résolu à l'unanimité de mandater M. Eric Rochon à marchander pour le meilleur forfait qualité/prix pour les cellulaires d'utilités municipales;

Que M. Rochon soit aussi mandater à signer pour et au nom de cette municipalité tous contrats nécessaires aux changements de forfaits si jugé nécessaire par ce dernier.

### **180-11-2016 CONTRAT ENTRETIEN ET SOUTIEN D'APPLICATION 2017 P.G. ET COMMANDE DE FORMULAIRES INFORMATIQUE.**

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité

De renouveler notre contrat d'entretien de logiciels informatique pour l'année 2017 avec la firme P.G. SOLUTIONS.

Ainsi que d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à commander la papeterie nécessaire à la facturation 2017 et autres formulaires nécessaires au fonctionnement de la municipalité, le tout payable en 2017.

Que le Secrétaire- Trésorier M. Éric Rochon est aussi autorisé à signer tous documents concernant ce projet.

### **181-11-2016 MANTEAUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité fasse l'achat de manteaux d'hiver pour ses employés de voirie, de dépotoir ainsi que son inspecteur municipal.

Que l'achat se fasse au sein de l'entreprise locale « les Extincteurs L&S ».

**182-11-2016 CÉLÉBRATION JOUR DU SOUVENIR**

Il est proposé par M. Gilles Dionne  
et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité débourse la moitié des frais qui seront encourus lors de la célébration du jour du souvenir ce vendredi 11 novembre à Fort-Coulonge.

**183-11-2016 ENTENTE TRI-PARTIE EMPLOYÉ COOPÉRATIVE**

ATTENDU QU' une demande similaire a aussi été déposée au conseil municipal du village de Fort-Coulonge;

ATTENDU QUE les autres partenaires s'engagent dans cette entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gélinault Dionne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Mansfield-et- Pontefract autorise le tiers du paiement du salaire du préposé du CENTRE DE LOISIRS DES DRAVEURS pour la saison 2016-2017.

Le coût du salaire sera partagé comme suit:

- 1/3 par le Centre de Loisirs des Draveurs
- 1/3 par la municipalité de Mansfield-et-Pontefract
- 1/3 par la municipalité du village de Fort-Coulonge

**184-11-2016 DÉLÉGATION GESTION PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Il est proposé par M. Garry Ladouceur  
et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité lègue aux Maisons des Jeunes du Pontiac la gérance ainsi que l'entretien de la patinoire extérieure de cette Municipalité situé au parc Amyotte au 298 rue Principale pour la saison hivernale 2016-2017.

Que cette Municipalité, contribuera une somme de 3,500\$ pour un employé désigné à ce poste.

**185-11-2016 CALENDRIER DES SÉANCES 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**IL EST PROPOSÉ PAR,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS:**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à **20 h 00** :

11 janvier (2ième mercredi)	1 février
8 mars (2ième mercredi)	5 avril
3 mai	7 juin
5 juillet	9 août (2ieme mercredi)
6 septembre	4 octobre
1 novembre	6 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité. »

AVIS DE MOTION est donné par Mme. Claudette Béland qu'elle présentera pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, un amendement au Règlement numéro 2013-004 relatif à la tarification des permis pour un service de l'environnement et de l'urbanisme.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 175, 180, 181, 182, 183 et 184.

**ET J'AI SIGNÉ CE 3 NOVEMBRE 2016**

**186-11-2016 LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:38 heures.